



## Postes au sein du conseil d'administration de Katimavik

Katimavik Services Jeunesse accepte actuellement les candidatures pour pourvoir un certain nombre de postes au sein de son conseil d'administration.

### Que fait le conseil d'administration?

Le conseil d'administration a la responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance adéquates de l'organisme Katimavik et de veiller à ce que celui-ci exerce ses activités de manière responsable et légale. Il approuve tout changement à la vision, à la mission et aux objectifs de Katimavik, de même que les rapports annuels, y compris les états financiers. Il veille également à ce que Katimavik respecte ses ententes de partenariat et ses engagements.

Par ailleurs, dans les deux prochaines années, pendant que Katimavik poursuit sa phase de renouvellement avec Service jeunesse Canada, le conseil d'administration fournira un soutien opérationnel à l'équipe de direction au moyen de conseils et de services généraux.

### Quels sont les critères d'admissibilité à un poste d'administrateur de Katimavik?

Le candidat doit satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

- Avoir un intérêt marqué pour le soutien des projets de développement des jeunes, d'engagement civique, de volontariat, ainsi que de vérité et de réconciliation.
- Montrer un réel dévouement à l'égard de la mission et des objectifs de Katimavik :
  - Développer la conscience citoyenne et les compétences du XXI<sup>e</sup> siècle chez des jeunes Canadiens de tous horizons.
  - Développer des communautés partout au Canada grâce au volontariat.
  - Faire participer les jeunes à une réconciliation active entre les Canadiens autochtones et non autochtones.
- Être disponible pour les réunions ordinaires du conseil, généralement par conférence téléphonique (une fois par mois), parfois en personne (une ou deux fois par an).
- Être prêt à investir le temps et l'énergie nécessaires pour contribuer efficacement aux réunions et aux projets du conseil.
- Avoir un point de vue national.
- Être prêt à transmettre son expérience et son expertise aux autres administrateurs et au personnel.

Les aptitudes, compétences, expériences et caractéristiques personnelles, culturelles ou régionales suivantes seront considérées comme des atouts supplémentaires dans l'évaluation de chaque candidat :

- Expérience auprès d'organismes communautaires ou sans but lucratif.
- Expérience en gouvernance d'entreprise ou à titre d'administrateur d'un organisme sans but lucratif.
- Connaissance des enjeux autochtones.
- Expertise en apprentissage ou en formation par expérience.

- Membre d'une communauté autochtone, de la communauté LGBTQ+ ou d'une minorité visible.
- Bilinguisme (français, anglais, langues autochtones).

**Nous encourageons les personnes chevronnées dans les secteurs suivants à poser leur candidature :**

- Collecte de fonds, droit en matière de droits de la personne, gestion financière.

REMARQUE : Les postes à pourvoir ne se limitent pas à ces secteurs, alors nous vous invitons à postuler même si vous ne travaillez pas dans l'un de ceux-ci.

**Pourquoi siéger au conseil d'administration de Katimavik?**

- Pour participer au rétablissement d'un programme national Katimavik.
- Pour redonner au programme Katimavik.
- Pour partager les responsabilités légales et fiduciaires de l'organisme Katimavik avec les autres administrateurs.
- Pour élargir son réseau professionnel.
- Pour faire partie d'un organisme avant-gardiste qui cherche à servir les jeunes, les communautés et un Canada équitable.

**Soumettre sa candidature**

Si vous répondez à **toutes** les exigences obligatoires et que vous avez au moins plusieurs des atouts supplémentaires énumérés ci-dessus, nous espérons que vous postulerez!

Envoyez votre candidature à [apply@katimavik.org](mailto:apply@katimavik.org) en indiquant « Candidature pour le conseil d'administration » dans l'objet du courriel.

Veillez joindre les documents suivants à votre candidature :

- Lettre de présentation d'une ou deux pages expliquant pourquoi vous souhaitez devenir membre du conseil d'administration et comment vous contribuerez au relancement du programme Katimavik.
- Curriculum vitæ regroupant également vos expériences de volontariat.
- Document indiquant votre disponibilité pour les réunions et les projets du conseil.
- Tout autre document qui, selon vous, soutiendra votre candidature.

Les candidats recevront un courriel de confirmation après la réception de leur candidature. Ils seront informés des résultats du processus de recrutement une fois que le conseil d'administration aura fait sa sélection définitive.

La date limite pour postuler est le vendredi 28 septembre, à 17 h (HE).